

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DROME**

COMPTE RENDU

SEANCE DU 6 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le 6 février à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Jean-Paul NICOLET ; Mme Jeanine PARDANAUD ; M. Alexis MORVAN ; Mme Delphine MALINS-ALLAIX, Adjoints ; Mme Colette BARON, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Danielle BROCHIER ; M. Alain LACROIX ; Mme Françoise RODET-GARCIER ; M. Christian CROS ; Mme Michelle GHETTI ; M. Jean-Paul SAVIGNON ; M. Yves SANDON ; Mme Mireille GRENIER ; Mme Odile CHOSSON ; Mme Jocelyne CHANCRIN ; M. Jean PIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : M. N'Diaga CISSE, (pouvoir à Mme Colette BARON) Adjoint ; M. Yves CORNILLON (pouvoir à M. Christian CROS) ; M. Samuel BARON (pouvoir à M. Jean-Paul NICOLET) ; Mme Noëlle CHARRON (pouvoir à M. Michel FOMBONNE) ; Mme Gwendoline DELHOMME (pouvoir à Mme Monique BESCOND) ; M. Pierre THEZIER (pouvoir à Mme Patricia BOIDIN) Conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Patricia DOMECC

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2014

M. Alexis MORVAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte par A.Genthon.

❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 19 DECEMBRE 2013

J.Chancrin précise qu'elle était absente lors du conseil municipal précédent car déléguée à la Communauté de Communes et signale que cela fait deux fois que le conseil communautaire est fixé en même temps que le conseil municipal. Elle remarque qu'elle n'a pas eu la liste des décisions du maire qui ont été présentées en conseil.

A.Genthon confirme qu'effectivement, pour plus de transparence, les décisions qui ont été prises par délégation du Conseil sont présentées chaque mois. La liste ayant été remise en conseil, il demande à ce qu'elle vous soit transmise. Par ailleurs, et en ce qui concerne les dates choisies pour les instances communautaires, ce problème a été signalé la dernière fois à la communauté de communes.

L'assemblée approuve le compte rendu à l'unanimité

❖ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : M. Fombonne

A.Genthon donne la parole à M. Fombonne qui va assurer la présentation du débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) qui permet de dessiner les grands principes du prochain budget. C'est également l'occasion de comparer Anneyron avec les communes de même strate et de voir l'évolution du positionnement de la commune.

Il est rappelé que ce débat ne fait pas l'objet d'un vote des conseillers mais il fera néanmoins l'objet d'une délibération.

M. Fombonne indique qu'une partie des tableaux ont déjà fait l'objet d'une présentation en commission générale le 30 janvier 2014 (en particulier : ratios de niveaux, évolution de la fiscalité) et ont été transmis à tous. Néanmoins, le document présenté sur écran sera transmis dans son intégralité aux conseillers et M. Fombonne rappelle aux conseillers qu'ils peuvent le solliciter s'il génère des questions.

Il est expliqué brièvement à quoi sert le D.O.B. : ce débat, qui est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants, a deux objectifs principaux : permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au budget primitif et donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il est ensuite fait état des éléments de contexte national à prendre en compte pour le futur budget communal. Il s'agit notamment de la prévision de croissance à 0,9% (hypothèse retenue dans la loi de finances pour 2014) et la volonté de réduction des déficits. Ceci impactera les budgets locaux en particulier via la hausse de la T.V.A. ainsi que la réduction annoncée des dotations.

Il est à noter que si l'état réduit ses participations sur la dotation forfaitaire, il augmente les sommes versées via les mécanismes de solidarité (péréquation).

En ce qui concerne le département, le conseil général maintient un investissement élevé pour 2014.

A.Genthon rappelle que le Conseil Général prend à sa charge l'intégralité des coûts de la déviation et ainsi que ceux de l'aménagement foncier (2M€).

M.Fombonne passe ensuite aux ratios de niveaux. Ces tableaux sont présentés chaque année et montrent bien la structure spécifique d'Anneyron en particulier en ce qui concerne les produits de fonctionnement (fiscalité, dotations de l'Etat) qui restent plus bas que le niveau moyen des communes de même taille démographique.

Du fait des investissements réalisés, la commune a donc du avoir recours à l'emprunt. Il est à noter cependant que l'annuité est faible car les emprunts sont réalisés sur du long terme.

De fait notre capacité d'autofinancement est totalement en rapport avec nos niveaux de recettes et de dépenses.

Il est ensuite fait état des prévisions pour les Budgets primitifs 2014, en commençant par le budget assainissement qui est un budget à part. En matière d'emprunts, quatre emprunts sont en cours, fin du remboursement 2036.

En 2013 beaucoup de travaux ont été réalisés et il est à noter le montant élevé des subventions perçues.

A.Genthon tient à saluer le travail énorme réalisé par Jean-Paul Nicolet en matière d'assainissement qui a conduit la commune à choisir de travailler sur un fonctionnement nord-sud qui beaucoup fonctionnel mais qui demande des investissements lourds, à répartir sur plusieurs années.

M.Fombonne attire l'attention de l'assemblée sur le fait que la Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche va prendre la compétence assainissement. Cela va certainement nécessiter de reprendre le budget. C'est par exemple le cas de l'emprunt lié à la station de Mantaille qui devrait être repris avec la station. Le budget primitif est donc construit de manière prudente sur les bases connues à ce jour.

C'est ensuite les grands axes du Budget principal qui sont examinés et en particulier la présentation des emprunts. Dernière échéance 2032. Une durée liée aux investissements sur du long terme (école maternelle, médiathèque)

Orientations proposées : une vigilance accrue sur les dépenses, la poursuite du travail sur les économies d'énergie, la mise en place d'une réflexion sur la gestion des stocks.

Recettes : Il s'agit tout d'abord des dotations. En 2013 elles s'élèvent à 101,50 € par habitant (population DGF 2013 – 4018). A titre indicatif il est précisé la longueur de voirie retenue par l'état (et qui est prise en compte dans le calcul des dotations) : 77,775 km, qui est un indicateur de la charge d'entretien qui pèse sur la commune dans ce domaine.

Il s'agit ensuite de la fiscalité. Il est précisé l'évolution prévue par l'Etat : augmentation des bases de 0,9 % pour 2014 (1,8% en 2013).

En matière de Taxe d'Aménagement, on peut constater de fortes variations d'une année à l'autre car elle basée sur les implantations nouvelles. Ce n'est pas le cas pour l'année qui vient. En effet, perçu 2013 : 39.000 €, prévision 2014 : 38.000 €.

Dépenses d'investissement : M. Fombonne présente les principales opérations envisageables. Ainsi, il serait souhaitable de terminer la rénovation du Château de Larnage. Compte tenu de toutes les subventions sollicitées, la commune pourrait enfin percevoir les sommes prévues (déblocage en fin de projet).

Sur les bâtiments : les projets portent sur la réalisation d'un parquet pour la salle de danse, la poursuite travaux économie d'énergie, l'aménagement des combles de la mairie

Matériel : remise à niveau du parc informatique : serveur (qui ne peut plus être maintenu) et postes sensibles, Achat de livres pour la Médiathèque

Voirie : Poursuite travaux d'amélioration de voirie : Création d'un parking à Mantaille, emplois partiels, travaux divers de reprise de chaussée

Renforcement et/ou prolongement électrique : La Plaine, Electrification rurale

PLU : Prise en compte de la loi Grenelle de l'environnement

Poursuite de l'embellissement

Le Conseil Municipal a pris acte du débat d'orientations budgétaires.

❖ **TRANSFERT DE VOIRIES : LOTISSEMENTS « LA CERISAIE II » et « CLOS DE JEANNE »**

Rapporteur : M. Bescond

Quand un lotissement se fait, une convention est signée avec le lotisseur pour récupérer les espaces communs et les intégrer dans le domaine public. Ces conventions prévoient des prescriptions et parfois leur réalisation est un peu longue. Nous n'intégrons ces zones que lorsque tout est réalisé.

C'est la raison pour laquelle nous examinons aujourd'hui deux lotissements assez anciens et bien connus de nous : il s'agit du lotissement Le Clos de Jeanne et le lotissement La Cerisaie II.

Deux délibérations distinctes seront réalisées.

A l'unanimité l'assemblée vote pour l'intégration dans le domaine public des parcelles identifiées pour les deux lotissements concernés

A.Genthon remercie les élus qui se sont rendu sur place afin de vérifier la conformité des réalisations avec les conventions.

❖ **ELECTRIFICATION RURALE**

Rapporteur : M. Bescond

A.Genthon donne la parole à M. Bescond afin d'examiner un dossier de renforcement électrique que la commune doit prendre en charge pour assurer le raccordement dans de bonnes conditions du nouveau quartier de la Plaine.

M. Bescond détaille les éléments du projet qui consiste à mettre un transformateur sur la zone résidentielle de la Plaine. Ce transformateur a un cout de 62.000,00 € environ, le SDED en prend une partie en charge, il reste à la commune le différentiel soit 37.598,24 €.

J. Chancrin souhaite savoir si ce dossier concerne le lotissement Amphithéâtre

A.Genthon répond que le lotissement est concerné en effet mais pas seulement lui. Le transformateur actuel situé au Buis est en surcharge. Cela concerne donc tout le quartier car le SDED va pouvoir ainsi rééquilibrer le réseau. En effet, même si le transformateur du Buis a pu être un peu renforcé il n'est plus suffisant.

J. Chancrin trouve que pour ce quartier le prix des terrains est cher (environ 141 € le m²) et précise que dans le Nord de la Drôme la commune est la plus chère, ce qui rend les choses difficiles pour les jeunes. Elle précise qu'elle n'aurait pas été aussi positive sur les opérations d'aménagement si elle avait su l'évolution des prix.

M. Bescond indique que les prix de manière générale sont suivis par la commune, aussi bien dans le bourg qu'en campagne et que ceux du quartier de la Plaine sont dans une fourchette normale.

A.Genthon souhaite recentrer le débat sur une question: la commune a-t-elle vocation à faire de la construction ? Il rappelle que l'assemblée avait répondu à cette question au démarrage de cette opération. Il avait été décidé que la commune n'était pas un constructeur mais qu'elle pouvait garantir une occupation raisonnée de l'espace en permettant la mixité par la répartition des logements entre accession à la propriété et locatif privé et social ainsi que des espaces publics. Les opérations successives de construction réalisées, permettent d'avoir une offre variée et notamment de petites maisons de qualité en locatif donc abordables. Il y a également des lots libres en effet pour lesquels les prix sont ceux du marché. Il est rappelé par ailleurs qu'en ce qui concerne le secteur locatif, à ce jour, ce sont principalement des familles du secteur qui les occupent.

M.Bescond précise que les prix des terrains sont variables en fonction des opérateurs qui les commercialisent. La commune perçoit une taxe d'aménagement et une taxe d'assainissement lorsqu'il y a installation, il est donc normal mettre à disposition des conditions satisfaisantes de raccordement.

J. Chancrin considère que cela reste cher pour des primo-accédants.

F. Rodet-Garcier remarque que si les prix sont trop élevés, ils ne se vendront pas. Ce n'est donc l'intérêt de personne de fixer des prix trop hauts. Dans tous les cas, cela n'est pas du ressort de la mairie.

A.Genthon signale qu'en effet à Anneyron, la commune ne fait pas de portage d'opération de type ZAC (Zone d'Aménagement Concertée).

En ce qui concerne cette zone, A. Lacroix souhaite savoir si des délais de fin de réalisation de la route ont été donnés.

Il est confirmé par A.Genthon que les réseaux sont en cours de mise en place et que la route devrait donc être empierrée sous peu. Par ailleurs il précise avoir demandé à ce que tous les réseaux soient bien en place avant la réalisation de l'enrobé pour ne pas avoir à recasser le revêtement.

J.P.Nicolet précise que cela permettra aussi au terrain de se tasser naturellement. Le résultat n'en sera que meilleur.

L'assemblée vote pour 25 voix, 1 abstention J.Chancrin.

❖ OUVERTURE DE CREDITS

Rapporteur : M. Fombonne

M. Fombonne détaille rapidement ce dossier qui est totalement lié au précédent. Compte tenu de l'engagement de la dépense pour le projet de transformateur il est nécessaire de prévoir l'ouverture des crédits correspondants dans l'attente du vote du budget.

L'assemblée vote pour 25 voix, 1 abstention J.Chancrin.

❖ CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE

Rapporteur : A. Genthon

La préfecture nous propose une convention qui va permettre de réaliser la mise sous pli par la commune de la propagande électorale. Tous les détails la concernant vous ont été précisés dans la note de synthèse (commission propagande, montant, modalités)

L'assemblée vote pour à l'unanimité

❖ EXONERATION DE LOYER

Rapporteur : A. Genthon

Nous louons un appartement dont la chaufferie est tombée en panne. Lors des travaux de rénovation notre locataire a subi un préjudice car il n'a pas été chauffé et un coût d'intervention lui a été facturé par GRDF. Il demande une prise en charge de cette dépense et un dédommagement pour le préjudice subi. Il est donc proposé une exonération d'un mois de loyer pour répondre à cette demande.
L'assemblée vote pour à l'unanimité

❖ DECISIONS DU MAIRE ET RESULTATS D'APPELS D'OFFRES

2014-01	09/01/2014	DECISION DU MAIRE - MARCHE PUBLIC « ENTRETIEN CLOCHES EGLISE » PROCEDURE ADAPTEE (ART 28 CMP) AUTORISATION DE CONTRAT LE MAIRE DECIDE : La passation d'un contrat d'entretien pour le système de cloches et le paratonnerre de l'église du bourg avec la société PACCARD – BP214 – Route des Saintiers – 74320 SEVRIER-LAC-D'ANNECY, pour un montant HT annuel de 229 € révisable selon formule jointe au contrat.
---------	------------	---

❖ EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Deux maisons : Centre bourg et Rapon ,

Un appartement : centre bourg

Un hangar : centre bourg

Un terrain : centre bourg

La mairie n'a pas fait valoir son droit de préemption